

Les nouvelles femmes du Sud-Kivu

Par Milena Merlino

Au terme de 44 années de dictature et de guerre, la République Démocratique du Congo est sur les genoux : infrastructures délabrées, administrations souvent inopérantes, régions isolées en raison des routes impraticables ou quasiment inexistantes, populations éprouvées par la violence, etc. L'Est du Congo, notamment, paie un lourd tribut à la déliquescence de l'Etat qui ne parvient pas à restaurer la paix sur cette portion du territoire. Dans ce triste scénario, la population tente de survivre et les femmes, en particulier, se distinguent en tant que citoyennes actives tout en endossant un rôle économique essentiel à la survie des familles.

A Bukavu et dans la région du Sud-Kivu, le discours est partout le même : « *Nos maris sont fonctionnaires de l'Etat et ne perçoivent plus aucun salaire* » ou « *Ils sont chômeurs, et ce sont nous les femmes, qui devons subvenir aux besoins des enfants* ». En effet, les besoins criants ont poussé les femmes sur le devant de la scène où elles deviennent des acteurs-clés de la société. Exerçant notamment ce rôle dans le cadre de l'économie informelle, leurs activités sont souvent la seule ressource possible pour nourrir la famille ou assumer les frais de scolarité des enfants.

A l'APEF¹ (Association pour la Promotion de l'Entreprenariat Féminin) basée à Bukavu, on ne manque pas de souligner cet aspect et de témoigner de l'importance de la formation professionnelle et des micro-crédits octroyés aux femmes. Dans le chef-lieu du Sud-Kivu à lui seul, cette association a distribué près de 250 crédits d'avril à décembre 2005. Grâce à ce coup de pouce, les femmes ont développé les activités les plus diverses dans la ville : petits commerces de vêtements, d'aliments, de produits cosmétiques, élevages de poules, etc... Dans la grande majorité des cas, le taux de remboursement est extrêmement élevé. Ainsi, l'APEF estime qu'il atteint 95% au moins pour les crédits octroyés en 2005. Les cas les plus problématiques sont souvent liés à une difficulté d'approvisionnement en matières premières ou aux coupures d'électricité entravant la production. Ainsi, le travail des groupes de femmes s'impliquant dans la fabrication de savons est régulièrement freiné par les coupures de courant à Bukavu, générant un manque à gagner. Mais sur le terrain, en dépit des problèmes, les bénéficiaires enthousiastes sont légion. Zita Kambi témoigne : « *Cela fait maintenant 5 ans que je vends de la farine, des haricots, du riz et des pommes de terre près du marché de Nyawera. Je travaille avec ma fille. Je suis séparée de mon mari et j'ai 15 personnes à charge à la maison ! Sans le crédit de l'APEF, je n'aurais jamais pu faire vivre tout ce petit monde !* ». Plus loin, une savonnière du quartier de Kadutu lance, avec un accent de fierté dans la voix : « *Je n'avais jamais été à l'école. Et au début de ma formation par l'APEF, je n'étais même pas capable de lire les instruments de mesure utilisés pour la fabrication de savons. J'ai donc suivi un programme d'alphabétisation 'à la carte' et maintenant, j'ai un vrai travail et je vends ma marchandise aux hôpitaux, couvents ou kiosques du marché tout proche. Avec cela, je peux faire vivre ma famille et payer l'école des enfants* ». Une autre, dans une unité de production plus loin, s'esclaffe : « *Depuis que j'ai appris à produire du savon, mon mari m'appelle 'Madame l'ingénieur !* ».

¹ L'APEF est partenaire de Frères des Hommes Belgique depuis plusieurs années

Effectivement, le regard que pose l'homme congolais sur la femme semble changer progressivement. Dans un pays où la répudiation de la femme par le mari est toujours socialement acceptée, des voix masculines commencent à s'élever pour reconnaître l'apport indispensable de leurs épouses. Certains d'entre eux se sont ralliés aux activités économiques qu'elles développent et les aident à la boutique, par exemple. Leur témoignage est clair : sans leur femme, la famille ne pourrait pas s'en sortir.

Les femmes elles-mêmes sont les premières à se réjouir des évolutions en ce sens, et on peut le comprendre ! Très nombreuses sont celles qui en témoignent. Jacqueline Mulega de l'association Matumahini à Bukavu explique : « *J'ai appris une chose importante : grâce à mon travail, je me sens plus libre et je ne dépends plus de mon mari* ». D'autres soulignent combien les formations en genre données par l'APEF ont changé leur vie : « *Maintenant, je sais que si mon mari vient à mourir, je garde tous mes droits et sa famille ne peut pas me réclamer tous les biens, voire la maison* ». Un vent d'indépendance semble donc avoir soufflé sur elles et cette nouvelle tendance se confirme aussi à l'égard des enfants. Ainsi, Marie-Claire Chweka, de l'association UMB à Bagira² souligne : « *Ce qu'a expliqué l'une des animatrices lors de la formation m'a fort touchée. Elle m'a dit qu'il fallait préparer ses vieux jours et ne pas attendre des enfants qu'ils me prennent en charge à ce moment. J'ai donc commencé à faire des petites économies qui me seront bien utiles lorsque je serai plus vieille* ». Ces témoignages, assez représentatifs de la population féminine de Bukavu, nous laissent pressentir que le statut de la femme connaît une transformation intéressante dans la région du Sud-Kivu, voire peut-être sur l'ensemble du territoire congolais. Une constatation fantaisiste ?

Peut-être pas tant que ça ! En effet, une certaine évolution peut être remarquée dans d'autres domaines également. Nous venons ici de souligner la prépondérance du rôle économique de la femme dans une province où les infrastructures routières et de santé sont considérablement délabrées et où, selon la FAO³, 10 à 30% de la population souffre de malnutrition sévère. Néanmoins, sur le plan de la citoyenneté, les choses bougent également.

Beaucoup d'associations et d'ONG sur le terrain ont fait un remarquable travail d'éducation en ce sens. En cette période préélectorale, nombreuses sont celles qui ont œuvré à sensibiliser les femmes à l'importance de se faire enregistrer comme électrices et de participer au vote de la Constitution, première étape de ce processus. Au Sud-Kivu, province où le pourcentage de personnes enrôlées pour se rendre aux urnes d'ici juin 2006 est le plus élevé de tout le pays (87%), les femmes ont été particulièrement sensibles à l'enjeu du vote et toutes celles que nous avons interrogées se sont prononcées en faveur de la Constitution. Christine Bisimwa, Présidente de l'association Matumahini à Bukavu explique : « *Nous avons dit oui à la Constitution car nous voulons quitter cette période de transition, nous voulons avoir un gouvernement responsable qui prendra en charge l'éducation, la santé et nous voulons, en tant que femmes, développer les moyens de faire pression sur les dirigeants. Bien sûr, nous choisirons des représentants, mais il sera aussi important que nous les suivions de près car ils auront des comptes à nous rendre en tant qu'élus !* ». L'APEF s'est notamment attelée à préparer les 52 groupements de femmes qu'elle chapeaute en éveillant leur méfiance à l'égard de manœuvres de corruption. Les animateurs de l'association témoignent de fréquentes tentatives peu scrupuleuses par lesquelles des candidats approchent les femmes pour tenter d'acheter leur voix contre un sac de riz, etc. Dans une structure plus traditionnelle, il peut également arriver que la femme, soumise au mari, élise le candidat choisi par ce dernier, sans

² Une des communes de la ville de Bukavu

³ FAO : Food Agricultural Organization (Organisation des Nations unies)

qu'elle n'ose manifester un quelconque désaccord. Mais le message de l'APEF semble être bien passé dans les groupements et beaucoup de membres nous ont affirmé que dans l'isolement, « elles voteraient pour qui bon leur semble ! ».

L'association Ushirika de Bukavu, elle aussi, a été très réceptive aux formations de l'APEF. Ainsi, Suzanne Mwachibambo affirme : « *La sensibilisation que nous avons reçue a vraiment été très utile, surtout pour les femmes qui n'ont pas pu étudier, qui ne savent pas lire ou écrire et peuvent être facilement trompées* ». Une autre renchérit : « *Oui, on nous a dit de ne pas choisir la personne en fonction de ce qu'elle nous donne, mais bien selon ce qu'elle peut faire pour la société et notamment pour les femmes* ». Au sein de l'association UMB de Bagira, le cri du cœur est le même : « *Les femmes veulent participer aux élections et veulent élire des femmes qui plaideront leur cause, dit Willermine Idersu. Les femmes doivent s'unir maintenant !* ». Et partout, lorsqu'on leur demande lesquelles parmi elles se rendront aux urnes, c'est une marée de doigts qui se lèvent...

Les femmes de Bukavu et alentours, de même que celles vivant dans le milieu rural du Sud-Kivu, semblent donc se poser de plus en plus comme citoyennes actives. Si cette mobilisation va de pair avec une importance croissante de leur rôle sur le plan économique, on peut pressentir qu'elles sont, de manière très spécifique, de plus en plus réceptives à des questions touchant à la citoyenneté. Dans cette optique, il est évident qu'elles ont pu se sentir particulièrement interpellées par certains articles de la nouvelle Constitution adoptée par référendum en décembre 2005. Ainsi, l'article 14 consacre notamment la parité homme-femme dans les institutions congolaises⁴, une avancée remarquable pour le statut de celles-ci.

Certes, de très graves problématiques subsistent malheureusement, avec toute la douleur qu'elles génèrent pour les femmes. Ainsi, la violence qui prévaut dans l'Est du Congo les expose aux sévices les plus abjects et l'impunité est encore largement de mise. Ces exactions sont le fait de toutes les forces armées présentes dans cette région sans exception aucune et touchent les femmes de tous âges, depuis les enfants aux personnes âgées. L'article 15 de la nouvelle Constitution porte d'ailleurs une attention particulière à la problématique du viol en tant qu'arme de guerre⁵. Cet aspect notamment, de même que les violences domestiques ou le simple poids de la tradition, devront encore trouver des solutions adéquates dans le futur.

Néanmoins, dans d'autres domaines, on peut constater que l'image de la femme semble connaître une évolution très intéressante dans cette région et si ce phénomène perdure et se

⁴ « *Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. Ils prennent dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation. Ils prennent, des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'État garantit la mise en oeuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions. La loi fixe les modalités d'application de ces droits* » (art.14).

⁵ « *Les pouvoirs publics veillent à l'élimination des violences sexuelles. Sans préjudice des traités et accords internationaux, toute violence sexuelle faite sur toute personne, dans l'intention de déstabiliser, de disloquer une famille et de faire disparaître tout un peuple est érigée en crime contre l'humanité puni par la loi* » (art.15)

confirme, il pourrait constituer une pièce remarquable de l'édifice du « Nouveau Congo ». Encore faut-il que la paix puisse être définitivement restaurée et prêter vie à cette tendance⁶.

⁶ La période post-électorale sera capitale en ce sens et malheureusement, de l'avis de nombreux observateurs sur le terrain, des contestations sont à craindre lorsque seront annoncés les résultats des élections.